

Paris, le 21 octobre 2024

Note pour

Mesdames et Messieurs les responsables de la direction interrégionale d'Île-de-France  
**tous services**

**Objet :** ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE HORS CONTINGENT

**Pj :** Formulaire de demande d'autorisation d'absence pour motif syndical

La tenue d'une assemblée générale annuelle hors contingent est autorisée.

Organisation syndicale : **CFDT DOUANE ÎLE DE FRANCE**

Personnels concernés : tous les personnels de la DI Ile de France ainsi que les personnels de la Direction Générale.

Date : vendredi 13 décembre 2024

Durée sur temps de service : 1 journée de 9h00 à 16h30

Lieu : URI CFDT ILE DE FRANCE- 78 rue de Crimée- 75019 Paris .

Il est rappelé que chaque agent peut bénéficier d'une autorisation maximale d'une journée par an et par niveau (régional et interrégional) pour assister à une assemblée générale de son choix.

Le circuit de validation de l'autorisation d'absence est le suivant :

1/ L'agent adresse une demande d'autorisation d'absence à son supérieur hiérarchique au moyen du modèle ci-joint ;

2/ Le supérieur hiérarchique transmet le cas échéant son accord au département de la gestion du temps et des absences de la direction interrégionale d'Île-de-France (gta-idf@douane.finances.gouv.fr) ;

3/ L'agent intègre sa demande d'absence dans les applicatifs de gestion du temps (SIRHUS ou MATHIEU).

**Le responsable du département de la gestion du temps et des absences,**



**David FERRENBACH**

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS D'ÎLE-DE-FRANCE  
PÔLE GRH- DÉPARTEMENT GESTION TEMPS ET DES ABSENCES -GTA-

14 rue Yves Toudic  
75 010 Paris

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Mathilde MORIVAL

Tél. : 09.70.27.16.55

Courriel : mathilde.morival@douane.finances.gouv.fr / gta-idf@douane.finances.gouv.fr